Haute école de santé Genève

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

FORMATION PRATIQUE (FP2)

1. Caractéristiques du module		
Code : S.DI.SO.2091.F.23 Année académique : 2025-2026	Degré d'études : ⊠ Bachelor ☐ Master Année d'études : ☐ 1 ^{ère} ☑ 2 ^{ème} ☐3 ^{ème}	Crédits ECTS : 11
Type : ☐ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif ☐ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020		
Organisation temporelle :	✓ Module sur 1 semestre✓ Module sur 2 semestres	☑ Semestre d'automne☐ Semestre de printemps
Langue principale d'enseignement :	☐ Français ☐ Allemand	☐ Anglais
2. Prérequis		
	uivi le/les modules	☐ Autres :
Avoir validé Formation pratique 1 (FP1)		
Avoir suivi les modules des semestres 1 et 2		
3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés		
Références: Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan; RS 811.21; état le 1er février 2020). Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan; RS 811.212; état le 1er février 2020).		
Rôles majeurs exercés		
☑ Rôle d'expert-e☑ Rôle de communicateur-trice☑ Rôle de collaborateur-trice	☒ Rôle de leader☒ Rôle de promoteur-trice de la santé	☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de professionnel-le
0 ((()) ((()) () () (()		

Se référer à : Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan), RO 2020 57 (1er février 2020)

- Les compétences générales visées (LPSan, art.3)
- Les compétences sociales et personnelles (LPSan, art. 4)
- Les compétences professionnelles spécifiques (OCPSan, art. 6)

Les compétences spécifiques par rôles*:

Les compétences spécifiques, habiletés et indicateurs sont discutées et sélectionnées lors de l'établissement du contrat pédagogique tripartite entre le-la praticien-ne formateur-trice (ou le-la référent-e), l'étudiant-e et le-la formateur-trice du site en début de période de formation pratique.

*NB: les compétences professionnelles finales des professions de la santé du tertiaire A ont été définies et harmonisées au niveau national selon sept rôles professionnels empruntés au référentiel de compétences des médecins du Collège royal des médecins et chirurgiens de Canada (CanMEDS) (Lederberger et al., 2009).

Objectifs généraux du module

Les compétences sont déclinées en habiletés et indicateurs adaptés au niveau de formation des étudiants et aux possibilités offertes par le lieu de formation pratique.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

Le stage comprend 8 semaines en milieu professionnel. L'ensemble du cursus de stage doit répondre aux critères du **parcours de stage définis par la filière** et soutenu par le portfolio de la formation pratique.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Avant la formation pratique, l'étudiant-e participe à un séminaire d'informations et de préparation.

Sur la base du référentiel de compétences et du portfolio de la formation pratique, l'établissement d'un contrat pédagogique tripartite entre l'étudiant-e, le-la praticien-ne formateur-trice (ou référent-e) et le-la formateur-trice du site permet de poser le cadre pédagogique de la formation pratique.

La formation pratique se déroule sous la supervision du-de la praticien-ne formateur-trice ou du-de la référent-e.

Page 1/2





Haute école de santé Genève

Après la période de formation pratique, l'étudiant-e participe à un séminaire d'intégration.

Remarque

La filière de formation garantit et attribue les places de formation pratique pour chaque étudiant-e.

Les 8 semaines se déroulent en principe sur un même lieu de formation pratique.

La formation pratique est effectuée durant les périodes prévues à cet effet dans le calendrier. Toutefois, l'étudiant-e peut être amené-e à la réaliser pendant les vacances ou les périodes de travail personnel (TP).

Exigences de fréquentation : la présence est obligatoire selon les horaires du lieu de formation pratique.

Toute absence injustifiée peut entrainer une invalidation de la période de FP.

Toute absence supérieure à 10% doit être compensée.

Toute absence supérieure à 20% entraine la réalisation d'une nouvelle période de formation pratique.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module correspond à la note obtenue à l'évaluation finale réalisée par le-la praticien-ne formateur-trice sur la base des compétences génériques et spécifiques définies dans le contrat pédagogique tri-partite.

La validation du module repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante à l'évaluation finale.

En cas d'absences justifiées pour des motifs valables au sens du règlement HEdS GE, supérieures à 20%, la période de formation pratique n'est pas évaluée et une nouvelle période de formation pratique est programmée.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

☑ Pas de remédiation

Selon l'art. 29 al. 7 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020

Répétition

Modalité : La répétition d'un stage jugé insuffisant est obligatoire.

En cas de répétition du module, <u>les exigences et les conditions de réussite</u> font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer aux documents : Compétences professions de la santé_2021, Aide pour la déclinaison des compétences en indicateurs-PEC22, Parcours de stage obligatoire

8. Responsable de module

Responsable : Claire Pijollet

Enseignants: Claire Pijollet, Eliséo Montanini ainsi que les enseignants représentants de la filière, signataires du contrat pédagogique tripartite: Fiona Dudley-Martin, Sidonie Fabbi, Margaux Favre, Olivier Ferlay, Nadine Maisonneuve, Clémence Moullet, Laëtitia Verger, Laurence Vernay Lehmann, Yasmina Zgoulli.

Descriptif validé le 07.07.2025 par

Pasqualina Riggillo Responsable de la filière

